

10.04.2026 - 09:00 Uhr

Plainte contre "Neue Zürcher Zeitung" rejetée

Berne (ots) -

Partis: Kujat c. "Neue Zürcher Zeitung"

Theme: Verité / Omission des informations essentiels / Dénaturation des faits / Accusations gratuits

Plainte rejetée

Résumé

En juin, puis en août 2024, la " Neue Zürcher Zeitung " a publié un article et un podcast sur l'ancien général allemand Harald Kujat. Ces contributions décrivent sa transformation, d'un militaire exerçant des fonctions dirigeantes au sein de l'OTAN au statut de personnalité clivante. L'article se fondait sur une rencontre d'un journaliste de la NZZ, Marco Seliger, avec le militaire à la retraite. Le journaliste avait pour ambition d'évoquer avec le général ses déclarations tranchées sur la guerre d'agression menée contre l'Ukraine. Kujat avait interrompu l'entretien prématurément.

Harald Kujat a déposé une plainte à propos des contributions faites à son sujet. Il a rejeté les reproches dont il faisait l'objet à propos de ses positions proches de celles du Kremlin. Il a en outre déploré que l'on considère qu'il diffuse des mensonges, par exemple sur les négociations de paix de mars 2022. Il a par ailleurs constaté que ces contributions contenaient des déclarations déshonorantes.

Le Conseil suisse de la presse a conclu que la NZZ aurait dû indiquer, eu égard à l'utilisation de la notion d'"opération spéciale" par Kujat, que celui-ci la mettait lui-même entre guillemets. Mais selon lui, il s'agissait là d'une imprécision et pas d'une atteinte au code de déontologie. Il a en outre noté que l'utilisation des notions de " Putin-Versteher " et de " Sowjet-General " dans les titres visait à exacerber les traits du militaire, étant entendu qu'Harald Kujat, de par les rôles endossés par le passé et le présent, est un personnage public qui doit être à même de supporter la critique.

[Prise de position 6/2026](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100939450> abgerufen werden.